

cisément le genre de questions au sujet desquelles je compte sur le Conseil des grains du Canada et d'autres organisations de producteurs pour nous soumettre des doléances dans un très proche avenir.

#### LE RECOURS À LA COMMISSION DES GRAINS À TITRE D'ARMATEUR À CAUSE DE LA GRÈVE

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre chargé de la Commission du blé en l'absence du ministre de l'Agriculture. Étant donné que M. Atkinson, président de l'Union nationale des cultivateurs, a demandé au ministre chargé de la Commission du blé, au ministre du Travail ainsi qu'au ministre de l'Agriculture que des mesures soient prises pour autoriser la Commission canadienne des grains à agir à titre de compagnie de débardage et d'arrimage, afin d'assurer la reprise des expéditions du blé dans les ports du Saint-Laurent, le ministre dira-t-il à la Chambre quelles dispositions lui-même ou le ministre de l'Agriculture prennent pour accéder à cette demande?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, il serait prématuré de répondre sur-le-champ à cette question précise. La situation délicate sur le Saint-Laurent préoccupe vivement le ministre du Travail et je devrai le consulter au sujet de toute initiative prise à ce sujet.

[Plus tard]

**M. Gleave:** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à une question que j'ai posée plus tôt. Non seulement la situation est-elle délicate, mais elle est désastreuse pour les agriculteurs de l'Ouest. Le ministre chargé de la Commission du blé nous dirait-il si l'on a demandé à la Commission des grains ou à la Commission canadienne du blé d'évaluer la situation dans les ports du Saint-Laurent et la mesure dans laquelle elle influe sur le mouvement du grain tant vers l'étranger que vers le Québec et les Maritimes?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé et le ministre ont bien sûr eu des discussions sur les difficultés que la situation ouvrière dans la région de Montréal peut créer relativement au mouvement du grain. La situation nous inquiète vivement ce dont nous avons informé le ministre du Travail qui a fait part à la Chambre du grand souci que lui causait la question et aussi du moyen qui, selon lui, pourrait permettre de régler le problème.

#### LA VENTE DE BLÉ À LA CHINE—LES FRAIS DE TRANSPORT—LA POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICES POUR LES CÉRÉALICULTEURS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Les agriculteurs de l'Ouest portent un très vif intérêt à la vente de blé conclue récemment avec la Chine communiste. Ils se demandent si le prix de vente leur vaudra quelque avantage ou bénéfice; autrement dit, s'il sera supérieur au coût de production estimatif qui s'élève, d'après un groupe qui s'est réuni récemment à Minneapolis, à plus de \$1.76 le boisseau. Le ministre nous dirait-il, d'abord, si, oui ou non, le gouvernement de la Chine ou l'acheteur pour le compte de la Chine acquitteront les frais de transport du blé acheté et, si oui, de quel point de départ à quel point d'arrivée; deuxièmement, si le prix

que toucheront les céréaliculteurs de l'Ouest leur rapportera quelque bénéfice ou si ce sera un prix de solde dérisoire?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, on a dit à maintes reprises à la Chambre, et le très honorable représentant l'a sans doute dit lui-même, que les renseignements concernant la fixation des prix relativement à des ventes faites par la Commission canadienne du blé sont des renseignements commerciaux d'ordre confidentiel. Je peux affirmer au très honorable représentant, toutefois, que la fixation des prix réalisée par la Commission canadienne du blé est la meilleure possible dans un marché concurrentiel. Je peux aussi lui dire que, selon la pratique adoptée, l'acheteur paie le transport du grain, qu'il soit entreposé à Vancouver, ou à Thunder Bay.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, cette réponse ne veut rien dire. C'est un déluge de mots dans un désert d'idées. Le ministre déclare qu'il n'est pas habituel de divulguer le prix. Pourtant, il m'a dit, il y a une couple de semaines, qu'il était très facile de le calculer, étant donné que la Commission canadienne du blé annonce tous les jours ses prix de vente. Il a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un prix de solde dérisoire. Je le mets au défi de nous ouvrir le dossier et de nous indiquer le prix de vente.

\* \* \*

• (1510)

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

##### LA MOTION RELATIVE AUX COMPTES PUBLICS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au leader du gouvernement. Proposera-t-il, et le plus tôt possible, la motion inscrite en son nom: «Que les comptes publics de l'année terminée le 31 mars 1971 ainsi que le rapport de l'auditeur général, y afférent, soient déferés au comité permanent des comptes publics»? Si oui, je lui en donne l'assurance, notre parti, quant à lui, n'exigera pas de débat.

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, s'il est entendu qu'il n'y aura pas de débat, je la proposerai volontiers aujourd'hui comme premier ordre inscrit au nom du gouvernement.

\* \* \*

#### LA GARDE CÔTIÈRE

##### LA RECONSTRUCTION DU GYMNASE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Avec votre permission, je dirai d'abord combien nous avons regretté qu'il ne puisse assister en fin de semaine à la quatrième remise de diplômes du Collège de la Garde côtière canadienne.

Étant donné que non seulement certains parents fort perplexes et de nombreux cadets, mais encore le directeur du Collège de la Garde côtière canadienne, s'inquiètent sérieusement de l'insuffisance des installations du collège, le ministre dirait-il si on demandera bientôt des soumis-